

**SYNTHESE**  
**COLAC DES BOUCHES-DU-RHONE DU 14 DECEMBRE 2011**

Date : 14 Décembre 2011  
Intitulé : Synthèse COLAC n°2 – 14-12-2011  
Lieu : World Trade Center, Marseille  
Rédacteur : Diane JULIEN  
Entité : KFH  
N° Version : V1

**DESTINATAIRES**

---

**Présents :**

BALLAN Etienne- Association ARENES  
CHAIX René- Vivre à Gémenos, (représenté)  
CHESNAUD Claude- Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène, Loisirs et Culture (agrément Jeunesse et Sports)  
CHEVRET Nadyne- Collectif TGV Sud Var  
COHEN Lucie -Association APAGE et Syndicat des Paluds Aubagne  
DAVID Jean-Baptiste - Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence - CCIMP  
DECOMPTE Frédéric - Communauté d'Agglomération Dracénoise  
DUCREUX Iida - Association Stop Nuisance Cuers  
GLORIAN Christophe- Chambre de Commerce et d'Industrie de région Provence Alpes Côte d'Azur – CRCI  
GONELLA Jean- Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement (FARE SUD)  
GOURMANEL Brigitte- Association de Défense des Habitants de l'Est du Cros – ADHEC  
GROËLL François- Chambre d'Agriculture du Var  
HENAFF Robert- Association LGV PACA présidée par le préfet Leblond  
JOVER Serge- Association Défense Environnement Villeneuve – ADEV  
JULIEN Diane –KFH  
LIEUTAUD Michel- ADIHS, Coop Appro de l'Est Varois  
LOISEL Laurent - Association Stop TGV Coudon  
MAYCHMAZ Jacqueline- Association de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur (GADSECA)  
MICHEL Jacques- KFH  
MOLINARI Jacques- GIR Maralpin  
OLIVERO Mireille- Particulier  
PATOUILLARD Alain- Association TGV et Développement Var-Nice Côte d'Azur  
RAIMOND Jean (représenté par Lucien MOULIUS)- Association Solliès-Pont Avenir  
RAMPAL Gérard- Ville d'Aubagne et PAE  
REAU Simone- Association Farlédoise  
ROUX Frédéric- TGV Toulon, Communauté de Commune Vallée du Gapeau Sillon-Permien, Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var  
THOMAS Olivier- Association de Défense des Sanaryens (ADS)  
VAN COUYGHEM Jean-Michel- Particulier

**Absents/Excusés :**

FULCONIS Claude- Comité départemental des Bouches du Rhône de la Fédération de la Montagne et de l'Escalade  
GORIN Véronique- Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine du Var  
GOUDIGUEN Patrice- Particulier  
JOUVE Catherine (représentée par Raphael FLATOT)- Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence

LESAGE Linda- Particulier  
LESAGE Olivier- Association Stop TGV Coudon  
MALASPINA Jean-Pierre (représenté par Claude JULLIEN)- FNAUT PACA  
MARTE Christiane- Particulier  
MENARD Jean Paul- FNAUT PACA et AEDTF  
MUSSI Philippe- Région PACA  
PERNOUD Jean-Claude- Train Avenir Centre Var  
PRIVE Marc- Particulier

En tribune: Jean Michel CHERRIER (Chef de Mission LGV PACA RFF), Philippe MARZOLF (Garant de la concertation- CNDP), Stéphane ROSSO (Chargé territorial RFF 13), Nicolas ALLA (Chargé territorial RFF 83), Bernard COUVERT (AMOG ARTELIA) - Alain DESSAGNE (AMOC KFH), Antoine PINASSEAU (SGAR).

*NB : Des manifestants sont restés en dehors de la salle avec leurs banderoles et ont pu échanger avec le garant et le chef de mission après la réunion.*

## **ORDRE DU JOUR**

1. Bilan d'étape de la concertation
2. Proposition pour la poursuite de la concertation en 2012
3. Avis et échanges du COLAC

## **QUESTIONS POSÉES / THÉMATIQUES ABORDÉES**

Les principales questions posées et thématiques abordées par le COLAC ont porté sur les sujets suivants :

### **Partie 1: Bilan d'étape de la concertation**

#### **1- INFORMATION DES ACTEURS ET DU PUBLIC**

Les acteurs regrettent que les consignes gouvernementales ne figurent pas dans la plaquette présentant le projet ni sur le site pour informer le public  
Il est demandé à ce que ces consignes soient accompagnées d'une explication pédagogique des termes employés (emprise existante, ligne enfouissement).

#### **2- SUSPENSION DE LA CONCERTATION**

La Ville d'Aubagne s'étonne :

- que la suspension de la concertation n'ait pas été rapportée dès l'introduction de la présente réunion;
- que la motion déposée par les maires de l'Est du département des Bouches du Rhône ne soit pas citée.

La ville d'Aubagne estime ne pas avoir été entendue et demande l'avis du garant concernant ces sujets.

RFF indique que :

- l'arrêt des réunions dans le var et les Bouches du Rhône a été évoqué au moment du retour sur le déroulement du planning de la concertation;
- conformément à la charte de concertation toutes les déclarations -dont celles des 5 maires -seront mises dans le bilan de la concertation,
- RFF ne déroule pas le projet mais est en train de faire un point à date sur le déroulement de la concertation conformément aux attributions du Collège des Acteurs,
- la diversité des positions de chacun sera exprimée.

Le garant de la concertation indique:

- qu'il serait intervenu à la fin de la présentation afin de laisser à RFF le soin de donner toutes les informations pour garantir la complétude des échanges;
- que tous les avis sont remontés, qu'une concertation n'est pas une co-décision : le ministre et les co-financeurs restent décisionnaires;
- qu'il fait le lien entre les associations et le CoTer. Avant le CoTer du Var, toutes les associations du Var ont été contactées et les différentes positions ont été relayées au CoTer;
- qu'il est nécessaire que les membres du CoTer recueillent préalablement les avis de toutes les associations afin d'assurer la représentativité de tous les avis. Ce point constitue un axe de progrès.
- que la concertation est un dialogue et qu'il doit se faire dans le respect de chacun. Il n'est pas acceptable que l'expression de chacun soit gênée par les débordements;
- qu'il s'est tenu informé du déroulement par des sources multiples (associations, élus) et non uniquement par RFF.

L'association FARE SUD indique:

- qu'il y a une différence entre acter une opinion et prendre en compte cette opinion dans la décision;
- que la concertation c'est la transmission d'idées aux décideurs, sur leur projet;
- qu'en démocratie représentative, seule les élus représentent un territoire et l'ensemble de sa population et sont à ce titre, les décideurs d'un projet public.

### 3- REUNIONS PERTUBÉES

L'ADIHS et l'ADS demandent que les comptes-rendus et les verbatim des réunions du Var qui ont été perturbées soient mis en ligne, notamment ceux du groupe de travail de Sanary où des choses importantes ont été présentées (motion du Var) avant l'arrêt de la réunion.

RFF précise :

- que cette motion sera communiquée au CoPil au même titre que l'ensemble des motions;
- qu'un compte rendu est l'aboutissement d'une réunion où un travail de concertation a pu avoir lieu dans le respect de tous et de la charte. Ces engagements sont valables pour tous.

La Communauté de Commune Vallée du Gapeau Sillon-Permien -présent dans les 3 réunions perturbées- confirme que les perturbations n'ont pas permis aux associations de s'exprimer lors de ces réunions.

La Chambre d'Agriculture du Var regrette que la concertation ait été stoppée et souligne que :

- les manifestations sont le reflet d'un manque de pédagogie, de précision et de représentativité;
- les informations fournies et la rapidité de la concertation n'ont pu permettre une prise de position;
- que le nombre importants de participants aux groupes de travail ne permet pas un travail efficace.

Concernant les groupes de travail, RFF rappelle:

- qu'ils diffèrent des réunions publiques;
- que leur cadre est défini dans la charte de concertation qui a été rédigée et validée par les associations et les élus;
- qu'ils doivent permettre des échanges constructifs de part et d'autre.

#### 4- CONCERTATION

##### -Concertation dans les Alpes Maritimes

Certains acteurs estiment :

- que le choix des gares leur a été imposé de façon arbitraire et qu'il est issu de choix politiques et économiques;
- que le débat a été faussé dès le début;
- que les avis des groupes de travail n'ont pas été fidèlement rendus dans les synthèses;
- que les conclusions du travail qui avait été effectué en 2006-2007 n'ont pas été prises en compte;
- que la communication du projet est insuffisante: trop peu de citoyens informés.

##### -Concertation dans le Var

L'Association Solliès-Pont Avenir indique que la grande vitesse n'est pas souhaitée dans le Var et juge la concertation extrêmement frustrante car les certains éléments demandés, - scénario 0 - n'ont jamais été présentés.

RFF rappelle que :

- la démarche en entonnoir est celle qui a été validée et qu'elle a permis d'ores et déjà d'écartier des options (gare Toulon Est et une ligne en site propre dans le sillon permien);

- les études du scénario zéro ont bien été menées et sont présentées au COTER et au COPIL avant d'être diffusées à tous;

Le Collectif TGV Sud Var remet au garant et à RFF les conclusions de la réunion préparatoire au COTER et au COPIL faite avec d'autres associations et élus.

L'ADS émet des critiques sur certains points de la concertation dans le département du Var, points considérés comme des dysfonctionnements majeurs et indique que les risques juridiques seront exploités: délais de mise en ligne de certains verbatim, groupe de travail scindé en deux de manière unilatérale, pas de verbatim au COTER.

#### 5- GOVERNANCE et REPRESENTATIVITE DES ELUS :

Les acteurs estiment :

- que le choix des participants au CoTer résulte d'un choix arbitraire du Préfet;
- que les maires sont les plus représentatifs de la population;
- que les comptes-rendus des commissions consultatives doivent être diffusés.

RFF précise que les élus participent à la commission consultative dans laquelle ils peuvent largement faire valoir leur opinion face au préfet.

La Préfecture lit aux membres du COLAC le message de Monsieur le Préfet dans lequel sont exprimés :

- sa compréhension concernant les inquiétudes autour du projet,
- son souhait que la concertation puisse avoir lieu dans de bonnes conditions et sans débordement,
- la prise en compte de l'expression du public avec une analyse des résultats précise à faire,
- la poursuite de travaux complémentaires à définir par le COPIL;
- la nécessité de créer une nouvelle infrastructure ferroviaire pour la région compte tenu de la congestion des transports en PACA.

Il est demandé que le message du Préfet soit transmis à tous les membres du CoLac<sup>1</sup>.

### **Partie 2 : Propositions pour la poursuite de la concertation en 2012**

Le garant indique :

- que les élections présidentielles ne sont que le 6 Mai et que le droit de réserve s'exerce 6 semaines avant;
- qu'il recommandera au COPIL la poursuite de la concertation entre le mois de janvier et mars;
- que les membres du COLAC doivent s'exprimer sur les actions à proposer au COPIL

Il est proposé :

- d'établir un questionnaire à envoyer aux acteurs pour recueillir les avis et les axes de progrès;
- d'amender la charte pour une meilleur représentativité au CoTer et autoriser la transmission des études et des verbatim des COTER;
- d'impliquer plus fortement les élus;

---

<sup>1</sup> Post-réunion: La Préfecture ne donne pas suite à cette demande.

- d'organiser dans les communes durant Janvier et Février 2012 des réunions d'information dans lesquelles RFF viendrait apporter de plus amples informations et où les maires président et invitent la population;
- de ralentir le rythme de la concertation pour laisser le temps d'analyser les productions de chacun;
- que les comptes-rendus du CoTer soient réalisés par le garant en tant que représentant d'une fonction indépendante;
- que le délai de mise en ligne des verbatim soit réduit;
- de réaliser des études de type coûts/bénéfice sur les secteurs économiques (tourisme, agriculture...);
- de réaliser des études socio-économiques;
- de réaliser des études sur la gestion des mouvements de terre et le bilan carbone du projet;
- d'étudier le phasage du projet financièrement et techniquement;
- de changer le nom du projet pour le rendre plus en adéquation avec ses objectifs: développer les trains au quotidien et rendre le système ferroviaire régional plus performant. L'idée d'un "RER PACA" a été évoquée.

RFF indique que :

- l'option d'avoir des verbatim au COTER n'a pas été retenue par la gouvernance du projet;
- le compte-rendu des CoTer est rédigé par RFF, validé par le Préfet et mis en ligne;
- que la production des verbatim prend une dizaine de jour et que la relecture de ces documents est réalisée dans les meilleurs délais possibles;
- le temps de mise en ligne moyen des autres documents est de 7 jours;
- le choix des scénarios a été validé en COTER et en COPIL, dispositif de gouvernance issu de la charte de concertation.

## **SYNTHÈSE DES DEMANDES DU COLAC :**

### **Diffusion de l'information**

- Mettre en ligne :
  - les verbatim et comptes rendus des réunions écourtées (ADIHS et ADS);
  - les motions des élus sur le projet (ADS);
  - les comptes rendus et communiqués de presse des Coter (ADS);
- Faire état de la suspension de la concertation dans les comptes rendus de la concertation et de la position des 5 maires de la Vallée de l'Huveaune ( ville d'Aubagne);
- Restituer plus sincèrement les positions des groupes de travail ( ADEHC);
- Clarifier les termes employés par le ministre Borloo concernant l'utilisation des emprises et voies existantes (TGV Sud VAR);
- Diffuser le message adressé par le préfet Parant au Colac (plusieurs participants);
- Diffuser aux acteurs un CD rom de l'ensemble des études du projet (GIR Maralpin);

### **Information du Copil**

- Transmettre au Copil les comptes-rendus de toutes les réunions (Stop TGV Coudon);

### **Fonctionnement des Coter**

- Représenter davantage d'associations et de collectivités du territoire dans les Coter ( ADEV, ARENES);
- Réaliser des verbatim des Coter et les diffuser (Amis du vieux revest et du Val d'Ardène, GIR Maralpin);

### **Concertation et information jusqu'à l'été 2012**

- Poursuivre la concertation conformément aux délais indiqués dans la Charte (CNDP);
- Changer le nom du projet (CCI, ARENES, TGV Toulon);
- Organiser des commissions consultatives pour recueillir l'avis des communes et publier leurs comptes rendus (ADIHS);
- Co-organiser des réunions avec les maires;
- Rendre publics les impacts du projet sur l'agriculture et le tourisme, préciser le devenir des déblais et le bilan carbone (Solliès-Pont);
- Valoriser les effets positifs du projet sur le TER, l'emploi et communiquer des éléments de phasage du projet possibles, financièrement et en termes de réalisation (CCI);

### **Demandes adressées au garant :**

- Proposer des amendements à la concertation (GIR Maralpin).

*La réunion est levée à 22 heures par Monsieur Cherrier.*

*Ce compte rendu sera communiqué au COPIL après validation.*